



Communiqué de Presse

Luxembourg, le 28 octobre 2021

La légalisation du Cannabis n'aura pas lieu.

Le projet de légalisation du cannabis prévu par l'accord de coalition du gouvernement n'aboutira pas à sa fin. C'est une nouvelle pour le moins surprenante que la ministre de la Santé a annoncé ce matin à la radio 100,7. Les partis de la coalition au pouvoir veulent limiter la consommation et la production légales du cannabis à l'espace strictement privé et dans des quantités très limitées. La possibilité de réglementer la vente et la cultivation du cannabis sous contrôle de l'Etat n'est plus envisagée. La vente restera pour l'instant illégale. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement fait volte-face dans le cadre de projets ambitieux qui demandent beaucoup d'engagement et de travail. Pour déi Lénk ce revirement est lourd de conséquences :

Tout d'abord en matière de politique d'encadrement et de contrôle de la consommation de drogues. En effet, la légalisation du cannabis aurait pu ouvrir la voie vers une réglementation non-répressive de la consommation et du consommateur, une alternative de marché contrôlé pouvant mettre fin au *dealage* de drogues, un garant de qualité du produit consommé. La légalisation du cannabis a toujours été présentée comme mesure de « santé publique » sur base du constat largement partagé que la politique répressive des dernières décennies a manifestement échoué.

Les quelques porteurs de projets de cultivation de cannabis déjà présents au Luxembourg auront attendu vainement le feu vert pour pouvoir développer pleinement leurs initiatives. C'est aussi une chance à ne plus saisir pour les paysans qui auraient pu trouver dans la cultivation du cannabis une façon de diversifier leur gamme de produits. C'est plus généralement pour l'agriculture du pays une occasion ratée de promouvoir et établir un nouveau secteur de production à côté de l'agriculture biologique comme alternatives possibles à la monoculture agro-industrielle.

Enfin, pour les consommateurs, cela signifie qu'il faudra désormais être en mesure de produire soi-même son cannabis pour pouvoir consommer un produit de qualité sans passer pour un criminel. Pour les autres, les sanctions ou le rendez-vous au tribunal s'imposent toujours en cas de vente ou de consommation en dehors du cadre légal. L'abandon du projet de légalisation du cannabis est un aveu de faiblesse du gouvernement. déi Lénk insiste pour que les travaux commencés soient poursuivis et aboutissent vers une légalisation de la consommation du cannabis, la promotion et le contrôle étatique de sa production régionale et la réglementation de sa vente.